



République Française
Département : ARIEGE

Commune de LERCOUL

Séance du dimanche 22 mars 2026

DELIBERATION N° DE_2026_010

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 18/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes), sous la présidence de LAFON François.

Présents : LAFON François, COSTES Marie-Christine, SOVRAN Nathalie, HERMAND Nicolas, BIDEY Isabelle, SANS Didier, PERES Genevieve

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, BIDEY Isabelle est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DELEGATION DE SIGNATURE AU 1er ADJOINT

Monsieur le Maire

EXPOSE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-19,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal de LERCOUL élu le dimanche 15 mars 2026 et réuni le 22 mars 2026, pour procéder à l'élection du maire et des adjoints,

Vu la délibération n°2020-006 fixant le nombre d'adjoint

Vu la délibération n° 2020-007 portant désignant Mme COSTES Marie-Christine, 1ère adjointe,

Vu la délibération n° 2020-008 du Conseil Municipal donnant pouvoir à Mr le Maire, de signer tous documents nécessaires pour le bon fonctionnement de la commune.

MAIRIE

Le Village – 09220 LERCOUL

05 61 0

mairie@

Date de transmission de l'acte: 27/03/2026

Date de réception de l'AR: 27/03/2026

009-210901625-DE_2026_010-DE

A G E D I

Il convient à Mr le Maire en cas d'empêchement de donner délégation de fonction et de signature à Mme COSTES Marie-Christine, 1^{ère} adjointe de façon permanente.

Aussi Mme COSTES Marie-Christine, 1^{ère} adjointe, reçoit à ce titre, délégation de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans le domaine pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonction, notamment pour tous les actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents la décision de Mr le Maire de donner délégation comme cité ci-dessus à Mme COSTES Marie-Christine, 1^{ère} Adjointe.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

Le Maire,
François LAFON

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV - PB 7007-31068 TOULOUSE Cedex 07, dans le délais de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

MAIRIE

Le Village – 09220 LERCOU

05 61 0
mairie@

Date de transmission de l'acte: 27/03/2026
Date de reception de l'AR: 27/03/2026
009-210901625-DE_2026_010-DE
A G E D I